

Scintigraphie osseuse

Qu'est-ce que c'est?

La scintigraphie osseuse est un examen d'imagerie qui permet de visualiser les anomalies du squelette. Dans le cadre d'une maladie oncologique, il permet de détecter d'éventuelles métastases.

Quel déroulement?

L'examen se déroule en 2 phases: l'injection du produit radioactif et la réalisation d'une série d'images.

Dès votre arrivée dans le Service de médecine nucléaire, vous êtes accueilli-e par l'équipe médico-technique. Un produit radioactif vous est injecté dans une veine du bras. Des images centrées sur des zones douloureuses ou non peuvent être éventuellement réalisées lors de cette injection. Il est très important que vous buviez assez de liquide dans l'heure qui suit cette injection afin de favoriser l'élimination du produit. Une attente d'au minimum 3h est nécessaire pour que le produit se fixe correctement sur vos os. Vous pouvez patienter dans la salle d'attente ou à l'extérieur du service.

Pour la deuxième partie de l'examen, l'équipe vous demandera de mettre une chemise d'hôpital et d'enlever tout objet métallique pouvant perturber les images. Pensez donc à laisser à la maison votre montre, vos bijoux, etc.. Pendant l'enregistrement des images, vous serez allongé-e. Cette phase dure 30 à 60 minutes.

Quelle préparation?

Il n'est pas nécessaire d'être à jeûn pour cet examen. Vous pouvez également prendre vos médicaments habituels.

Que se passe-t-il après?

Vous pouvez immédiatement reprendre toutes vos activités, y compris votre travail. La radioactivité qui vous a été administrée ne représente pas de danger pour votre entourage. Nous vous recommandons, cependant, de rester à distance des enfants et des femmes enceintes durant les 12h après l'examen. Il est également important de bien vous hydrater afin d'éliminer plus rapidement les restes du produit.

Comment les résultats sont-ils transmis?

Le personnel médico-technique ne délivre pas de résultat à l'issue de l'examen car son analyse détaillée prend du temps. C'est le prescripteur de l'examen, c'est-à-dire votre médecin traitant ou le médecin spécialiste, qui vous donnera le résultat lors de la consultation suivante.

Contacts

Service de médecine nucléaire

Tél. 021 314 43 52

Fax 021 314 43 43